

## Interview de Jacques F. Poos: le cinquième élargissement de l'UE (Sanem, 16 avril 2004)

**Source:** Interview de Jacques F. Poos / JACQUES F. POOS, Étienne Deschamps, prise de vue : Alexandre Germain.- Sanem: CVCE [Prod.], 16.04.2004. CVCE, Sanem (Luxembourg). - VIDEO (00:07:27, Couleur, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_jacques\\_f\\_poos\\_le\\_cinquieme\\_elargissement\\_de\\_l\\_ue\\_sanem\\_16\\_avril\\_2004-fr-8ddb6e09-b7a3-4cc4-8176-e7da68cbbo1e.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_f_poos_le_cinquieme_elargissement_de_l_ue_sanem_16_avril_2004-fr-8ddb6e09-b7a3-4cc4-8176-e7da68cbbo1e.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Interview de Jacques F. Poos: le cinquième élargissement de l'UE (Sanem, 16 avril 2004)

[Étienne Deschamps] Alors, nous voici aujourd'hui, 16 avril 2004, à Sanem, au Grand Duché de Luxembourg, en présence de monsieur Jacques Poos que je remercie infiniment d'être parmi nous aujourd'hui. Si vous le voulez bien, avant d'entamer cette interview sur des questions communautaires, j'aimerais vous poser une question très générale, très vague et d'actualité. Vous le savez, le 1er mai prochain, l'Union européenne va s'élargir à dix nouveaux États membres. Quels sont, selon vous, les enjeux de cet élargissement massif à l'Est et, très concrètement, qu'est ce que cela va changer dans les règles du jeu européennes?

[Jacques F. Poos] Et bien, les enjeux sont énormes puisqu'il s'agit du plus grand élargissement de l'Union européenne et on sait toujours qu'un élargissement est un changement de stature et sera à l'origine de nombreuses difficultés qu'on ne prévoit pas avant l'élargissement, mais qu'on découvre après. Ça changera l'Union européenne de nature fondamentale, car les dix nouveaux viendront avec un sentiment national très fort et, à peine avons nous réussi à estomper un peu ce nationalisme latent des pays membres, qu'il y a un apport d'eau fraîche qui va un peu perturber les choses. Je crains que le projet de Constitution européenne n'arrangera pas les choses puisqu'il renforce les pouvoirs du Conseil européen, qui est en fait l'organe intergouvernemental, et affaiblit la Commission. Et l'élargissement combiné à la nouvelle Constitution, qui verra probablement le jour à la fin de l'année, après la ratification des parlements nationaux, ça ne donnera pas vraiment un renforcement de la construction européenne. Et puis, il y aura, bien entendu, des difficultés économiques d'adaptation, puisque les nouveaux, cette fois ci, viennent dans le club des riches, avec une différence énorme du niveau de vie et du développement économique. Et les pays membres actuels, ceux qu'on appelle les pays honnêtes, ne sont pas prêts à «mettre le paquet». Il n'y a pas de plan Marshall et on devrait avoir un plan Marshall européen pour que dans dix ans il y ait des économies florissantes à l'Est.

[Étienne Deschamps] Pensez vous que ces pays, les dix nouveaux adhérents, en tous cas une majorité d'entre eux, soient vraiment prêts et conscients de ce que cela réalise de jouer les règles du jeu communautaires?

[Jacques F. Poos] Ils sont prêts sur le plan juridique et sur le plan législatif, mais ils ne sont pas prêts, ou fins prêts, sur le plan administratif, c'est à dire ceux qui auront à appliquer l'acquis communautaire et ceux qui auront à juger, les juridictions, par exemple, les manquements à l'acquis communautaire sont en rodage et prendront un certain nombre d'années à trouver le rythme de travail.

[Étienne Deschamps] Et pensez vous que les États, les quinze, aient vraiment bien préparé ou suffisamment préparé cet élargissement ou ont ils été un petit peu poussés dans le dos par les enjeux ou une chronologie géopolitique, une certaine urgence?

[Jacques F. Poos] Oui, oui. Les deux sont vrais, c'est à dire je pense que le sentiment général dans les quinze était que cet élargissement était une conséquence logique de la fin de la division de l'Europe. Nous avons un traité qui dit: «Tout pays européen peut devenir membre de l'Union européenne, à condition de signer le traité et de remplir les conditions». Il y avait d'abord les critères de Copenhague, les critères politiques qu'ils ont remplis: ce sont des démocraties respectueuses des droits de l'homme. C'est le cas. Et, deuxièmement, il y a eu une longue négociation sur l'acceptation des 31 chapitres établis par la Commission et peu à peu, ils ont rempli aussi les conditions économiques. Donc, de ce côté là, le travail a été bien fait.

[Étienne Deschamps] Vous disiez à l'instant, qu'effectivement, tout pays européen a a priori vocation à adhérer. Alors, une question un petit peu délicate, si vous le voulez bien: que pensez vous de l'éventuelle adhésion, un jour, de la Turquie? Pensez vous que la Turquie soit un pays qui ait effectivement vocation, en tant que, ou non, pays européen, à devenir membre d'une Union européenne encore plus élargie?

[Jacques F. Poos] La Turquie a reçu une vocation de la part des pays membres de l'Union européenne déjà en 1963, si je me rappelle bien, à la signature du premier accord d'association. Et depuis, cette phrase «vocation à l'adhésion», elle est reprise dans chaque traité et dans chaque contact avec la Turquie. C'est un

pays européen; une partie de la Turquie est en Europe. C'est un pays européen, historiquement, parce qu'elle a joué un grand rôle dans l'histoire européenne, pas toujours un rôle positif durant l'Empire ottoman. Et c'est un pays européen par ses aspirations. Je ne nie pas que les intellectuels turcs, les entrepreneurs, etc. voient leur avenir, non pas en Asie centrale, mais du côté européen et en Méditerranée. Ça c'est vrai. Mais ils apportent avec eux une tradition qui est encore beaucoup forgée par les militaires et il reste dans leur constitution des vestiges de cette époque de la dictature militaire, le rôle des militaires est beaucoup trop élevé. Par exemple, ce qu'on ne sait pas ou ce que beaucoup de gens ne savent pas, c'est que l'armée a un siège dans le Conseil de l'éducation. Ce n'est pas seulement la politique étrangère ou de sécurité qu'ils dominent – dans la question de Chypre, c'était très évident – mais aussi la politique intérieure. Et c'est inacceptable pour un pays démocratique. Il faut qu'ils changent cela radicalement. Est ce qu'ils sont capables de le faire encore cette année? Point d'interrogation...